



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 27

Samedis 18 et 25 juillet 2015 - 86^e année

La prochaine édition
du Bois International
paraîtra le 15 août.

Sommaire

Université de Liège

Gembloux Agro-Bio Tech

Gestion des Ressources forestières
et des Milieux naturels

Passage des Déportés, 2

B-5030 Gembloux

12⁹ JUL. 2015

Franc-parler

S'informer

Le zoom de la rédaction

États-Unis /

La filière des bois feuillus américains retrouve la voie de la croissance p. 4

Lignes express p. 5

L'actualité en régions p. 7

Champagne-Ardenne / Des entreprises témoignent lors de l'AG de Valeur bois

Rhône-Alpes / Signature de la "Charte des acteurs de la filière bois-énergie"

Aquitaine /

Signature du nouveau contrat de performance du pôle de compétitivité Xylofutur

Bourgogne / 26 participants à la visite du chantier de la halle bois écoconstruction

d'Art et Métiers sur le campus de Cluny

Gros plan

Forêt privée / Forestiers privés : forêts locales, cadre national, marché global . . . p. 9

Comprendre

Entreprises

Tonneaux /

Canadell diversifie les usages du chêne à merrain p. 12

S'équiper

Le Rendez-Vous de la Méca n° 64

Les coupeurs-fendeurs pour diamètres de 40 à 50 cm p. 15

Essais /

Combiné Easy 50s : 30 t de puissance pour fendre des bois de 10 à 50 cm p. 16

Un combiné adapté pour remplir des casiers de manutention de bûches p. 20

Focus / Nouveau combiné RCA 480 Joy Plus : cinq points passés à la loupe p. 22

Inventaire /

D'autres coupeurs-fendeurs pour des bois de 40 à 50 cm de diamètre p. 26

Découverte /

Le concours des Gets rassemble nouveautés et nombreux professionnels p. 28

Le Journal des annonces du bois p. 31

Renseignements commerciaux p. 38

Feuilleton

L'été, c'est la saison des feuilletons, la filière bois n'échappe pas à la règle. Le nôtre se déroule sur le plan judiciaire, avec comme thème du dernier épisode, l'annulation par le tribunal administratif de Paris de l'arrêté qui revenait sur la décision d'interdire les feux de cheminée dans la capitale et ses environs.

La saison avait été lancée en janvier, période où le niveau des températures garantissait davantage d'écho médiatique au débat qu'en ces journées de canicule.

A l'époque, la ministre de l'Écologie était intervenue pour que soit levée l'interdiction prévue au 1^{er} janvier d'utiliser dans Paris et sa région des foyers ouverts et des appareils de chauffage au bois générant des émissions de particules supérieures à 16 mg/Nm³. Un arrêté inter préfectoral avait été pris dans ce sens le 21 janvier.

Le tribunal administratif de Paris vient de l'annuler, suite à une procédure lancée par l'ONG Écologie sans frontières (ESF). Ceci n'a pas manqué de faire réagir Ségolène Royal qui aurait déjà demandé au préfet de réviser le plan de protection de l'atmosphère approuvé en mars 2013 pour que les Franciliens puissent tout de même se chauffer au bois l'hiver prochain.

Le feuilleton judiciaire qui oppose la ministre aux écologistes n'est sans doute pas près de trouver son dénouement puisque le 8 juillet, deux associations, ESF et Générations futures, ont déposé une plainte contre X auprès du parquet de Paris pour mise en danger de la vie d'autrui et non-respect des normes européennes et nationales en matière de pollution atmosphérique, histoire de mettre à nouveau la pression sur les politiques.

Dans cette histoire, on peut surtout regretter que les professionnels du bois-énergie, incontestablement les premiers concernés, ne soient pas davantage invités à participer au casting ! Près de 300 emplois – installateurs d'équipements, fournisseurs de bois bûches . . . – sont directement menacés par cette interdiction.

Aujourd'hui, les fabricants sont capables de proposer des équipements efficaces énergétiquement qui respectent les exigences réglementaires. A l'heure où il semble devoir virer à l'affrontement idéologique, le débat gagnerait en efficacité à s'orienter vers l'étude de solutions permettant aux Franciliens de pouvoir s'équiper d'appareils de chauffage au bois performants.